

# CHARTRE INFORMATIQUE

- modifiée à la date du 4 février 05 -

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des salles informatiques. Ces salles sont un outil pour vos *travaux de recherche* documentaire et permettent d'utiliser le *courrier électronique* dans la salle e.-lorraine.

## 1. CHAMP D'APPLICATION

Les règles et obligations ci-dessous s'appliquent à **tous les élèves** autorisés à utiliser les salles informatiques.

## 2. CONDITIONS D'ACCES AU RESEAU

- ♦ Au C. D. I., les élèves doivent s'inscrire sur le cahier de présence situé sur le bureau des documentalistes en précisant leur sujet de recherche, l'exclusivité étant donné aux sujets scolaires et culturels.
- ♦ Dans les salles e.-lorraine, les élèves doivent se présenter aux responsables avec leur carte de lycéen ou leur carnet de correspondance pour pouvoir accéder à un poste.
- ♦ Sans ce document, (ou l'inscription), l'accès aux salles ne sera pas autorisé.
- ♦ Chaque utilisateur accède au réseau du lycée et à Internet grâce à un identifiant et à un mot de passe strictement personnel. L'accès aux e-mail et à la boîte aux lettres personnelles n'est autorisé qu'en salle e.-lorraine.

## 3. RESERVATION D'UN POSTE

Il est possible de réserver un poste.

Pour cela, veuillez vous adresser aux responsables 24 h. avant.

**Attention** : l'accès à un poste sera limité à une heure maximum.

## 4. RESPECT DES REGLES DE LA DEONTOLOGIE INFORMATIQUE

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie et notamment à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- ♦ de masquer sa propre identité,
- ♦ de s'approprier le mot de passe du compte d'autrui,
- ♦ d'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation,
- ♦ de porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,
- ♦ d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau,
- ♦ de modifier la configuration des postes (présentation du bureau, résolution d'écran, organisation des dossiers, ...),

La réalisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle propres aux données qu'il consulte (copie de morceaux de musique).

## 5. UTILISATION DE LOGICIELS

Les administrateurs se réservent le droit de vérifier la nature des logiciels utilisés et l'usage qui en est fait. Ils ont la possibilité de détruire tout élément paraissant contraire à l'esprit de la charte. L'utilisateur ne devra en aucun cas :

- ♦ faire des copies de logiciels n'appartenant pas au domaine public,
- ♦ faire une copie d'un logiciel commercial

- ♦ installer des logiciels
- ♦ contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel,
- ♦ développer ou introduire des programmes qui s'auto-dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes (virus informatique).

## 6. IMPRESSIONS

Avant toute impression, les utilisateurs s'engagent à vérifier le nombre de pages et à demander l'avis d'un responsable.

Seules les impressions nécessaires à un travail scolaire seront autorisées.

## 7. ACCES A INTERNET

Les utilisateurs s'engagent à ne pas se connecter à des sites interdits (*sexe, violence, armes, sectes, ...*) et jeux, blog.

**Les sites de dialogue en direct sont formellement interdits (messages SMS, chat, blog ...) ainsi que les sites de chargement divers (sonneries de portable, etc., ...).**

**Toute connexion à un de ces sites peut entraîner une suspension à l'accès de ces salles.**

**N'oubliez pas de garder un esprit critique au niveau des recherches sur Internet !  
Toute information ne s'avère pas toujours exacte.**

## 8. RAPPEL DE LA LOI

La diffusion de photos sur internet sans l'accord des intéressés ou des parents si les élèves sont mineurs est formellement interdite par la loi. Le non respect du droit à l'image est passible de poursuites judiciaires.

Exemple : La diffusion de photos via des blogs est prohibée par la loi.

## 9. SANCTIONS

En cas de non respect de ces règles, des sanctions seront appliquées :

- ♦ **Facturation** des dégâts causés,
- ♦ **Interdiction d'utilisation** des ordinateurs et accès à Internet pour une durée qui reste à l'appréciation des personnes responsables.
- ♦ Autres sanctions prévues au règlement intérieur de l'établissement.

D'une façon générale, les utilisateurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition.

**SILENCE ET REGLES ELEMENTAIRES DE POLITESSE VOUS SONT DEMANDES.**

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance de la charte informatique et m'engage à la respecter.

A ....., le .....

Signature de l'Elève,

Signature des Parents.